

# Grignon infos n° 24

Avril - mai 2022

## Notre budget, nos impôts et nos services

Chaque année, le vote du budget est l'acte majeur d'une équipe municipale. Ce budget tient compte des projets annoncés au moment des élections, mais aussi, et surtout, des réalités du moment.

Dans toutes les communes de France, les candidats avaient imaginé dérouler leur programme dès les élections de 2020. Chacun se souvient qu'au lendemain du premier tour, la France, l'Europe et une partie du monde s'étaient brutalement retrouvées dans un confinement inédit. Depuis, tout est perturbé par les vagues successives du Covid, et, depuis deux mois, par la guerre en Ukraine. Chacun le voit dans son quotidien : ce conflit a un impact majeur sur le prix de toutes choses, et nul ne sait où nous allons.



Depuis deux ans, l'objectif premier de l'équipe municipale a été de maintenir le service apporté aux grignolains, notamment dans les écoles. C'était un peu notre « quoi qu'il en coûte » à nous.

Après deux ans à ce régime, force est de constater que nous ne pourrions pas tenir longtemps ce rythme. Si l'Etat peut s'endetter pour son fonctionnement quotidien, ce n'est pas le cas d'une commune. Recettes et dépenses de fonctionnement doivent à minima s'équilibrer, voire, si possible, dégager un excédent assez confortable pour pouvoir investir dans l'entretien du patrimoine existant.

### Or cet excédent se réduit d'année en année.

Pour retrouver cette capacité d'action, le conseil municipal a, d'une part, choisi de faire encore plus d'économies sur le fonctionnement, et d'autre part décidé, après des débats argumentés, d'augmenter légèrement les taux des taxes foncières, pour la première fois depuis sept ans.

Ce Grignon Infos est là pour vous expliquer notre situation collective.

*Le maire, François Rieu*

## Elections législatives des 12 et 19 juin prochains

Vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales pour les élections des 12 et 19 juin prochains ?

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au

**mercredi 4 mai 2022 en ligne [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et au vendredi 6 mai 2022 en mairie.**

## APPEL AUX BÉNEVOLES

La commune recherche des volontaires pour le dépouillement des élections législatives des 12 et 19 juin prochains.

Merci de vous faire connaître en mairie.

# Le compte administratif 2021

Le compte administratif est le document comptable qui dresse le bilan financier d'une commune sur une année. C'est la photo de ce qui a été encaissé, et déboursé, durant un an. L'analyse de ce document permet de voir les forces et les faiblesses d'une collectivité.

Sur 2021, le budget de fonctionnement a enregistré 1 398 943 € en recette, pour des dépenses de 1 280 216 €. L'excédent de fonctionnement est donc de 118 727 €. C'est l'épargne brute de la commune.

L'orthodoxie budgétaire impose que cette épargne brute permette de rembourser l'annuité du capital des emprunts en cours. Sur 2021, nous avons remboursé 113 357 €, donc moins que l'épargne brute. L'épargne nette a donc été de 5370 €, ce qui est très insuffisant pour espérer investir à la hauteur des besoins...

## Pourquoi une situation si tendue ?

Grignon est victime de ce que l'on appelle « l'effet de ciseaux » où une baisse des recettes croise la courbe d'une hausse continue des dépenses de fonctionnement.



## Les ressources de notre commune

La principale recette est appelée « impôts et taxes ». En 2021, ces rentrées ont été de 923 793 €. Mais à peine la moitié provient des impôts que nous payons sur le **foncier bâti**, le **foncier non bâti** et le résiduel de la **taxe d'habitation** pour les plus aisés d'entre nous. Ces impôts fonciers ont un caractère dynamique, puisque la recette augmente à mesure que des maisons se construisent. Généralement, l'Etat revalorise les bases chaque année pour compenser plus ou moins l'inflation. Et les communes peuvent augmenter les taux.

L'autre grande recette des « impôts et taxes » est l'**attribution de compensation** versée par l'agglomération Arlysère, pour compenser la taxe professionnelle transférée à l'intercommunalité en 2003 et d'autres impôts eux aussi transférés en 2017. En 2021, nous avons touché 265 793 €. Cette somme est figée, et donc grignotée par l'inflation (26% depuis la création de la CoRAI en 2003...). Ce qui était un peu gênant quand l'inflation était basse, et devient très pénalisant si l'inflation grimpe très vite. En peu d'année, le « pouvoir d'achat » de l'attribution de compensation peut diminuer dramatiquement.

Les **dotations versées par l'Etat** fondent comme neige au soleil, notamment la DGF (la dotation globale de fonctionnement). 198 000 € encaissés en 2021, contre 244 000 € en 2017 et 326 000 € en 2012. Si l'on tient compte de l'inflation, le pouvoir d'achat des dotations de l'Etat a baissé de 46% en dix ans...

D'autres petites recettes ont conservé un dynamisme potentiel : la taxe sur les pylônes électriques versée par RTE (36 372 € en 2021) et celle sur la consommation finale d'électricité, versée par les consommateurs (nous !), avec 24 068 € en 2021.

Enfin, les recettes propres de la commune peuvent partiellement compenser ces baisses : loyers des locaux communaux, ventes de coupes de bois. Après une période très difficile, la mise en place de virements bancaires a bien amélioré l'encaissement des loyers. Les recettes de la forêt ont par contre fondu ces dernières années (27 000 € en 2021, contre 83 000 € en 2018). Espérons que les « pénuries » qui justifient les hausses du bois d'œuvre ou du lambris que les consommateurs achètent en magasin nous permettent de vendre plus cher le bois communal !

# Nos dépenses communales



Avec 57% des dépenses, la masse salariale est le premier poste du budget de fonctionnement. Services techniques, scolaires, périscolaires, administratifs : Nos employés assurent la vie quotidienne communale, au service des habitants. Mais en dix ans, nous sommes passés de 45 à 57% du budget, avec une forte hausse sur 2020/2021, liée à la pandémie. Entre les malades, les agents médicalement à risque, absents de longue durée, et les remplacements, le maintien de la qualité du service a eu un coût, notamment dans les écoles et à la cantine.

Les autres postes de dépenses sont globalement maîtrisés dans la durée, malgré les hausses du prix des énergies, qui risquent d'être très sensibles cette année (comme pour chacun d'entre nous !). 73 000 € avaient été dépensés en électricité, gaz et carburants en 2021. 100 000 € sont budgétés en 2022, avant de mettre en place une politique d'économies plus drastique, par exemple en pilotant mieux le chauffage du groupe mairie-écoles, en tenant mieux compte de l'occupation réelle des locaux (vacances). Mais ces économies ne se concrétiseront que sur la seconde saison de chauffe, automne 2022 / hiver 2023. Tous les autres postes de dépenses vont être regardés avec attention, mais les marges de manœuvre sont parfois réduites. Par exemple, 49 000 € sont consacrés à l'achat des repas de la cantine. Le fournisseur a déjà annoncé de fortes hausses en septembre 2022. Nous n'y échapperons pas... De même, 76 000 € ont été consacrés en 2021 à l'entretien du patrimoine communal (bâtiments, routes, forêts, véhicules...). Dépenser moins n'est pas forcément une bonne politique, car, par exemple, laisser se dégrader un bâtiment entraînera de plus gros frais dans le futur...

## Comment font les autres communes ?

Nous connaissons tous des communes voisines où les impôts sont plus bas que chez nous ! Certains ont de grosses zones industrielles, des centrales électriques. D'autres, plus discrets, n'ont que de nombreux pylônes dans leurs montagnes. C'est souvent le fruit de la géographie, de l'histoire.

Mais d'autres encore ont à la fois ces richesses fiscales, et des taux de foncier communal bien plus élevés que chez nous (+29% à Ugine, +59% à Albertville...). D'autres encore nous ressemblent : des villages avec des habitants, une poignée de commerces et d'artisans. Des villages qui ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Parfois les taux du foncier bâti sont voisins des nôtres (Monthion par exemple), mais souvent ils sont plus élevés (+43% à Mercury, +46% à Marthod, +49% à Grésy-sur-Isère). Une affaire de choix locaux, directement liés au niveau de service assuré pour les habitants.

## L'augmentation des taux du foncier pour 2022

Dotations de l'Etat en baisse, dotations intercommunales bloquées, recettes propres aléatoires (ventes de bois...), et charges annoncées en hausse (énergies, salaires...) : le budget 2022 s'annonce difficile.

La première réponse est de faire des économies, toujours incertaines. La seconde est de revoir les recettes, dans une perspective plus durable.

A l'issue du vote du budget 2022, après des échanges fournis et argumentés, le conseil municipal a décidé (12 pour et 5 abstentions) une augmentation de 3% des taux de foncier et de foncier non bâti. L'impact devrait être en moyenne d'une quinzaine d'euros par foyer propriétaire. Les taux n'avaient pas bougé depuis 2015. L'effort fiscal est aussi un critère permettant de maintenir les taux de subvention et les dotations.

# Au budget 2022



La commune a le même problème que les familles : Comment prévoir les tarifs de nos principales dépenses, en anticipant les effets de la guerre en Ukraine, de mauvaises récoltes ou de la spéculation ? Le budget primitif 2022 prévoit +18% de hausse sur l'eau, le gaz, l'électricité et les carburants,

ainsi que + 6% sur l'alimentation (les repas cantine). Forte hausse aussi sur les transports liés aux écoles (les transporteurs répercutent vite les variations du gasoil...). Les quelques économies espérées sur les matériels liés au Covid (produits, masques, etc...) compensent peu ces augmentations subies.

Côté salaires, le gouvernement a décidé une augmentation générale des petits salaires de la fonction publique. C'est indispensable pour nos salariés, mais à la charge de la commune. Et nous attendons les concrétisations des promesses sur le point d'indice à partir duquel sont calculés les salaires de toute la fonction publique. L'enjeu de 2022 est d'assurer le service au public en revenant à des niveaux de dépenses d'avant le Covid.

Le budget prévoit aussi une hausse des frais d'entretien de nos bâtiments et voiries, simplement pour maintenir en état de fonctionnement des équipements qui vieillissent.

Côté investissement, l'essentiel des chantiers 2022 va concerner deux opérations engagées en 2021 et subventionnées en quasi-totalité : L'installation de sanitaires à la base de loisirs, et la reprise du bâtiment des gens du voyage, après que la commune ait gagné son procès à la suite des malfaçons constatées. La récente reprise des marches du perron de la mairie a été financée par l'assurance, là aussi après les malfaçons constatées. D'autres opérations sont lancées, avec des demandes de subventions : L'installation de 9 caméras supplémentaires, des jeux à la maternelle, de l'éclairage LEDS dans les rues, du matériel de déneigement. Les fortes hausses sur les enrobés pourraient en revanche, contribuer à limiter les surfaces reprises...

## Un point sur l'urbanisme...

### Modification du PLU

Voté en 2015, notre PLU fait déjà partie des anciens PLU. Mais il est inutile de lancer une révision générale avant l'approbation du nouveau SCOT Arlysère, le Schéma de cohérence territoriale qui devrait être adopté vers 2025 en intégrant toutes les nouvelles réglementations sur la consommation d'espace naturel et agricole.

Si la commune lance actuellement une modification simplifiée du PLU, c'est uniquement dans deux buts précis :

- Modifier le règlement de l'OAP 1AUe, future zone artisanale à l'entrée du village côté pont Albertin. Le règlement actuel fait sortir voitures et camions sur la piste cyclable de la digue, ce qui n'est plus pertinent au vu de la fréquentation par les promeneurs.
- Réaliser un lexique des termes employés dans le règlement des zones, pour que tout le monde comprenne la même chose, sans interprétations entre élus, demandeurs et services instructeurs !

#### Numéros utiles

Astreinte mairie de Grignon	06 88 98 51 45
Mairie	04 79 32 47 29
Astreinte urgence eau Arlysère	04 79 31 79 85
Astreinte urgence assainissement	06 73 85 94 00

#### Agenda mai / juin

- **08/05** : Cérémonie commémorative :  
« Victoire du 8 mai 1945 » à la mairie.
- **22/05** : Vide-grenier de l'APE à la base de loisirs.
- **4, 5 et 6 /06**: Fête du foot organisée par l'US Grignon.
- **12 et 19 /06** : Elections législatives à la salle polyvalente.